STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Données sociodémographiques en bref

Octobre 2017 | Volume 22, numéro 1

Première migration, migration de retour ou migration secondaire ? Les migrations interrégionales de 2015-2016 à la lumière des parcours résidentiels antérieurs

par Martine St-Amour[1]

Environ 193 500 Québécois ont changé de région administrative de résidence entre le 1er juillet 2015 et le 1er juillet 2016. En parcourant leur historique résidentiel depuis 1996, le présent article montre que la majorité d'entre eux n'en sont pas à leur première migration interrégionale. Les déplacements d'une année s'inscrivent ainsi souvent dans la poursuite de trajectoires migratoires amorcées au cours des années précédentes. Les retours dans une région de résidence antérieure comptent à eux seuls pour une part notable des migrations annuelles. Après avoir décrit et quantifié les différents types de migrations interrégionales au Québec, l'article s'intéresse aux parcours migratoires passés des sortants et des entrants dans les différentes régions administratives. Un résumé des grandes tendances de la migration interrégionale en 2015-2016 précède la présentation des résultats.

Bref survol de la migration interrégionale en 2015-2016

Les principales tendances de la migration interrégionale ont fait l'objet d'une analyse complète dans un bulletin intitulé « La migration interrégionale au Québec en 2015-2016 : les gains disparaissent à Laval, les pertes s'accentuent de nouveau sur la Côte-Nord » (Payeur et St-Amour 2017). On y apprend que les 193 500 personnes qui ont migré d'une région à une autre entre 2015 et 2016 représentent 2,4 % de la population québécoise (tableau 1). Comme chaque année, une part importante des migrations interrégionales touchent Montréal et les régions qui lui sont adjacentes. L'intensité des échanges dans ces

Faits saillants

- Parmi les personnes qui ont migré d'une région administrative à une autre en 2015-2016, près de 6 sur 10 avaient déjà changé de région au moins une fois depuis 1996.
- Les migrations de retour dans une région où les migrants ont déjà résidé au cours des 20 années précédentes comptent pour 37 % des migrations interrégionales de 2015-2016.
- Les migrations de retour surviennent souvent peu de temps après la migration précédente. Près de 30 % des migrants de retour ne sont restés qu'une seule année dans la région qu'ils ont quittée en 2015-2016.
- Dans presque toutes les régions administratives, plus de la moitié des sortants sont des personnes arrivées en provenance du reste du Québec au cours des années précédentes et qui ont décidé de repartir. Leur durée de présence moyenne est d'environ cinq ans.
- Les migrants de retour représentent presque la moitié des entrants dans les régions les plus éloignées des grands centres ainsi qu'à Montréal. Dans les autres régions, les retours contribuent plutôt au tiers des arrivées.

TABLE DES MATIÈRES

Première migration, migration de retour ou migration secondaire?
Les migrations interrégionales de 2015-2016 à la lumière des parcours résidentiels antérieurs 1

La cyberintimidation et les expériences de victimisation 9

1. L'auteure remercie son collègue Stéphane Crespo pour l'élaboration de la base de données utilisée dans cette étude.

Tableau 1

Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondants[1], régions administratives et ensemble du Québec, 2015-2016

Région administrative	Entrants	Sortants	Solde	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux net
	n			%		
Le Québec	**193 448**	**193 448**	**0**	**2,40**	**2,40**	**0,00**
Montréal	38 087	54 696	−16 609	2,01	2,89	−0,88
Zone adjacente						
Laval	18 037	18 215	−178	4,31	4,35	−0,04
Lanaudière	18 140	15 559	2 581	3,68	3,16	0,52
Laurentides	22 201	16 400	5 801	3,79	2,80	0,99
Montérégie	34 775	28 489	6 286	2,31	1,89	0,42
Zone intermédiaire						
Capitale-Nationale	15 006	13 965	1 042	2,11	1,97	0,15
Chaudière-Appalaches	8 679	7 722	957	2,09	1,86	0,23
Mauricie	6 241	5 531	710	2,37	2,10	0,27
Centre-du-Québec	6 677	5 764	913	2,79	2,41	0,38
Estrie	7 390	6 460	930	2,36	2,06	0,30
Outaouais	5 181	4 169	1 011	1,39	1,12	0,27
Zone éloignée						
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 867	2 064	−197	2,01	2,22	−0,21
Bas-Saint-Laurent	3 595	3 600	−5	1,83	1,83	0,00
Côte-Nord	1 528	3 007	−1 479	1,64	3,23	−1,59
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 145	4 144	−1 000	1,15	1,52	−0,37
Abitibi-Témiscamingue	2 053	2 486	−433	1,41	1,70	−0,30
Nord-du-Québec	847	1 177	−330	2,00	2,79	−0,78

1. Les taux sont calculés en rapportant le nombre d'entrants, le nombre de sortants ou le solde à la population de la région en début de période.

Note : L'arrondissement des données peut amener un léger écart entre une valeur inscrite et une valeur calculée avec les données du tableau (somme, différence, pourcentage).

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

régions se traduit par des taux d'entrée ou de sortie relativement élevés. Montréal en ressort largement déficitaire, avec des pertes nettes se chiffrant à −16 600 personnes. Si Laval a vu ses gains se réduire considérablement depuis quelques années, jusqu'à disparaître en 2015-2016, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie continuent quant à elles d'afficher des gains importants. Tant leurs soldes que leurs taux nets de migration interrégionale sont en effet les plus élevés au Québec.

Les régions dites intermédiaires font elles aussi des gains dans leurs échanges migratoires internes, mais généralement de moindre ampleur que les régions adjacentes à Montréal. Les régions les plus éloignées des grands centres sont quant à elles déficitaires ou enregistrent au mieux un solde nul. Les départs n'y sont pas forcément plus fréquents que dans les autres régions, comme en témoignent des taux de sortie souvent inférieurs à la moyenne. En revanche, les régions éloignées présentent toutes des taux d'entrée relativement faibles, signe d'une capacité d'attraction plus limitée.

Si les données annuelles permettent de connaître l'ampleur des mouvements d'entrées et de sorties dans les régions, l'analyse des trajectoires migratoires passées des migrants apporte des précisions sur le lien de ces derniers avec leur région de départ ou de destination. On peut notamment savoir si les personnes qui changent de région le font pour la première fois ou non et, si ce n'est pas le cas, si elles effectuent une migration de retour dans une région où elles ont déjà vécu dans le passé ou si elles choisissent plutôt de se diriger vers une région où elles n'avaient jamais résidé auparavant. Dans les prochaines sections, les migrations internes de 2015-2016 sont catégorisées en tenant compte de l'historique résidentiel des migrants depuis 1996. Les différents types de migrations considérés sont définis à la page suivante. L'encadré méthodologique apporte également des précisions sur les données. Les résultats sont d'abord présentés pour l'ensemble du Québec, puis par région administrative.

Première, deuxième ou plus ? Les migrations interrégionales selon le rang

Le rang d'une migration nous indique sa position dans la trajectoire résidentielle du migrant. Comme le montre le tableau 2, 43 % des personnes qui ont changé de région administrative entre 2015 et 2016 en sont à leur première migration interrégionale depuis le début de la période d'observation, soit depuis 1996 (migration de rang 1). C'est donc un peu plus de la moitié d'entre elles, soit 57 %, qui avaient déjà migré au moins une fois auparavant (migration de rang 2 ou plus). De façon plus détaillée, 26 % des migrants ont réalisé un deuxième changement de région, 14 % un troisième, 8 % un quatrième et 9 % au moins un cinquième. Les migrations de rang 2 ou plus seraient évidemment encore plus nombreuses si l'on remontait plus de 20 ans en arrière.

Les types de migrations interrégionales en 2015-2016

Migration de rang 1 : Migration interrégionale par une personne qui change de région administrative de résidence pour la première fois depuis 1996.

Migration de rang 2 ou plus : Migration interrégionale par une personne qui a déjà changé de région administrative de résidence au moins une fois depuis 1996.

Migration de retour : Migration interrégionale de rang 2 ou plus à destination d'une région administrative où le migrant a déjà résidé au moins une année depuis 1996.

Migration secondaire : Migration interrégionale de rang 2 ou plus à destination d'une région administrative où le migrant n'a jamais résidé depuis 1996.

Le tableau 2 indique que les résultats sont sensiblement les mêmes chez les hommes et les femmes. On trouve un peu plus de migrations de rang 2 ou plus chez les hommes, mais la différence est minime (58 % contre 56 % chez les femmes). Celle-ci concerne plus particulièrement les migrations de rang 5 ou plus, qui sont proportionnellement un peu plus nombreuses chez les hommes (10 %) que chez les femmes (8 %).

Note méthodologique

Les résultats proviennent d'une compilation des données du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce fichier administratif tient à jour la liste des bénéficiaires admissibles aux différents programmes de la RAMQ. Le FIPA est une source de données démographiques particulièrement intéressante, car il s'agit d'un fichier exhaustif (environ 99 % des personnes résidant de façon permanente au Québec y sont inscrites) et continuellement mis à jour, en ce qui concerne tant l'admissibilité d'un bénéficiaire que son adresse de résidence.

Chaque année, l'Institut de la statistique du Québec reçoit une extraction anonymisée du FIPA ayant le 1er juillet comme date de référence. Cette extraction permet de produire des statistiques annuelles de migration interne en comparant, pour l'ensemble de la population admissible, le code postal de résidence au 1er juillet d'une année donnée avec celui au 1er juillet de l'année précédente. Aux fins de la présente étude, les extraits des années 1996 à 2016 ont été fusionnés, ce qui a permis de reconstruire les trajectoires migratoires au Québec durant toute cette période pour les individus âgés de 20 ans ou plus en 2016. Pour les plus jeunes, le suivi débute à leur naissance. Quant aux individus arrivés en provenance d'une autre province ou d'un autre pays après 1996, ils sont suivis à partir de leur arrivée au Québec.

L'étude porte précisément sur les quelque 193 500 Québécois qui ont changé de région administrative de résidence durant l'année 2015-2016. Leurs parcours résidentiels depuis 1996[1] nous indiquent s'ils ont déjà déménagé d'une région à une autre auparavant et, si oui, combien de fois ils l'ont fait. Pour ceux ayant migré plus d'une fois, il est possible de distinguer si la migration réalisée en 2015-2016 est une migration de retour dans une région où ils ont déjà résidé au moins une année au cours des 20 années précédentes ou une migration dite secondaire, c'est-à-dire à destination d'une région où ils n'ont encore jamais vécu. Comme les migrations faites avant 1996 ne sont pas considérées, les déplacements à destination d'une région où un individu a résidé il y a plus longtemps ne sont pas désignés comme des migrations de retour. Ce sera par exemple le cas d'une personne ayant quitté une région au début de l'âge adulte et qui y retourne une fois atteint l'âge de la retraite. La période couverte est toutefois suffisamment longue pour savoir si les migrants de 2015-2016 quittent une région où ils ont vécu une partie importante de leur vie et s'ils ont ou non une expérience résidentielle assez récente dans la région où ils s'établissent.

1. 70 % des migrants interrégionaux de 2015-2016 ont pu être localisés au Québec à partir de 1996. Les autres sont nés ou sont arrivés au Québec après 1996 et leur suivi débute au moment de leur apparition dans le fichier.

Migration de retour ou migration secondaire ?

Les migrants qui n'en sont pas à leur premier changement de région en 2015-2016 peuvent être divisés selon qu'ils ont déjà vécu ou non dans leur région de destination au cours des 20 années précédentes. La figure 1 reprend ainsi la proportion de migrations de rang 1, mais divise les autres mouvements selon qu'il s'agit d'une migration de retour dans une région où le migrant a déjà résidé ou d'une migration dite secondaire, c'est-à-dire à destination d'une région où il n'a encore jamais vécu. Les résultats sont dans ce cas-ci présentés par groupe d'âge. Cette classification permet de constater que les migrations de retour représentent une composante importante des flux migratoires annuels. En effet, 37 % des migrations interrégionales de 2015-2016 peuvent être considérées comme des migrations de retour sur la base des trajectoires résidentielles depuis 1996. Les migrations secondaires dans une nouvelle région de résidence comptent quant à elles pour 20 % des mouvements.

L'importance des divers types de migrations varie évidemment selon le groupe d'âge, puisque la période d'observation couvre dans chaque cas des étapes du cycle de vie plus ou moins propices aux déplacements[2]. Sur la figure 1, le groupe d'âge en 2016 ainsi qu'en 1996 est indiqué afin de montrer la fourchette d'âge durant laquelle les individus ont pu être suivis. Il n'est pas surprenant de constater que parmi les enfants de 0 à 14 ans qui ont changé de région en 2015-2016, la majorité en étaient à leur première migration interrégionale (69 %). Mis à part les toutes premières années de vie, l'enfance est une période où la mobilité est relativement faible, d'où le fait que l'on trouve assez peu d'enfants ayant migré plus d'une fois.

Tableau 2

Répartition des migrations interrégionales selon le rang, par sexe, Québec, 2015-2016

Rang	Total	Hommes	Femmes
		%	
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Migrations de rang 1	42,7	41,7	43,7
Migrations de rang 2 ou plus	57,3	58,3	56,3
2	25,9	25,7	26,2
3	14,1	14,2	14,0
4	8,2	8,4	7,9
5+	9,1	9,9	8,2

Note : Voir les définitions dans l'encadré de la page 3.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Figure 1

Répartition des migrations interrégionales selon le type, par groupe d'âge, Québec, 2015-2016

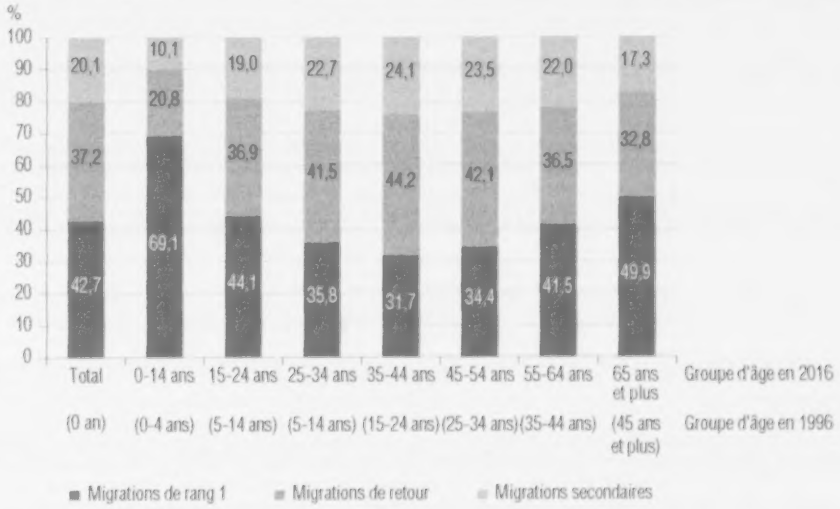

Note : Voir les définitions dans l'encadré de la page 3.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

2. La propension à migrer d'une région à une autre diminue généralement entre 0 et 14 ans, puis remonte à partir de 15 ans jusqu'à atteindre un sommet dans la vingtaine. Elle diminue ensuite rapidement dans la trentaine et la quarantaine, puis plus lentement par la suite (voir le tableau des taux de migration par groupe d'âge sur le site Web de l'Institut).

Dans les autres groupes d'âge, les migrants de 2015-2016 sont plus souvent des personnes qui ont déjà changé de région de résidence auparavant et qui migrent de nouveau. Chez les 25-34 ans, les 35-44 ans et les 45-54 ans, environ le tiers des migrants en sont à leur première migration interrégionale depuis 1996. Un peu plus de 40 % d'entre eux ont effectué un retour dans une région où ils ont déjà vécu, tandis que près du quart ont fait une migration secondaire à destination d'une nouvelle région. Dans ces groupes d'âge, la période d'observation couvre le début de la vie adulte, soit les années de plus forte mobilité associées au départ du foyer parental, à la poursuite des études postsecondaires, à l'entrée sur le marché du travail ou à la formation de la famille.

Les migrations de retour et les migrations secondaires sont un peu moins importantes chez les 55-64 ans et les 65 ans et plus, puisque le suivi des trajectoires débute alors que ces individus se trouvaient déjà dans une période de plus grande stabilité résidentielle. Il n'empêche que même chez les 65 ans et plus, la moitié des migrants interrégionaux ont déjà connu au moins un changement de région de résidence au cours des 20 années précédentes.

Figure 2

Répartition des migrations de rang 2 ou plus selon le nombre d'années écoulées depuis la migration précédente, par type, Québec, 2015-2016

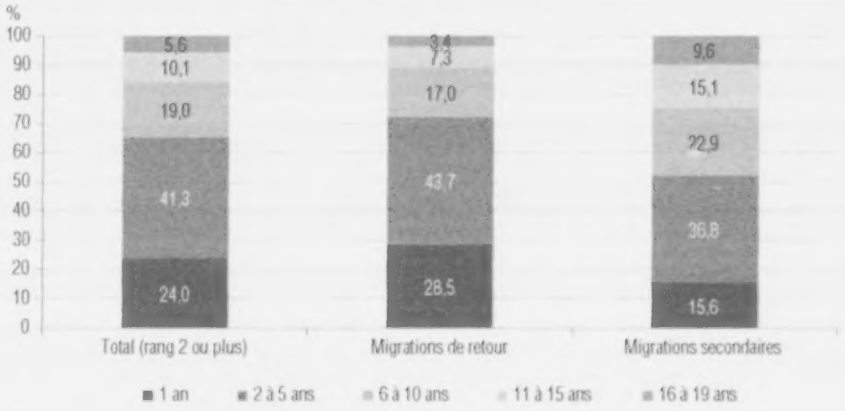

Note : Voir les définitions dans l'encadré de la page 3.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

La durée écoulée depuis la migration précédente

Pour les migrants qui n'en sont pas à leur première migration, il est possible de savoir à quand remonte leur arrivée dans la région qu'ils ont quittée en 2015-2016 et de connaître ainsi le nombre d'années qu'ils y ont passées avant de repartir. La figure 2 montre que, dans l'ensemble, les personnes qui ont réalisé une migration de rang 2 ou plus sont souvent restées peu de temps dans leur région de départ. Au total, près du quart (24 %) d'entre elles n'y ont en effet vécu qu'une seule année. On compte également une part importante de départs après un séjour de deux à cinq ans, soit 41 %. Les proportions sont bien moindres pour les durées plus longues : 19 % de ces migrants sont restés de 6 à 9 ans avant de repartir, 10 % sont restés de 11 à 15 ans et 6 % étaient présents depuis 16 à 19 ans.

Si l'on compare les deux types de migrations de rang 2 ou plus, on constate que les personnes qui ont fait une migration de retour sont souvent restées moins longtemps dans leur région de départ que celles qui ont fait une migration secondaire dans une nouvelle région de résidence. Tandis que 29 % des migrants de retour n'ont résidé qu'une seule année dans la région qu'ils ont quittée en 2015-2016, c'est le cas de 16 % des personnes qui ont fait une migration secondaire. De même, une plus grande part des migrants de retour sont restés de deux à cinq ans avant de repartir (44 % contre 37 %). Inversement, une plus grande part des migrations secondaires sont réalisées après un séjour de six ans ou plus au même endroit[3]. Il est possible que bon nombre des migrations de retour soient des événements planifiés, par exemple après une formation postsecondaire ou un contrat de travail à durée déterminée, d'où leur durée souvent brève[4]. Des individus peuvent également choisir de retourner assez rapidement dans une région qu'ils connaissent et où ils ont un réseau social ou familial si l'expérience migratoire s'avère insatisfaisante ou en raison de changements touchant leur situation personnelle.

Quel type de migration pour les sortants et les entrants dans les différentes régions ?

On a vu précédemment que dans l'ensemble du Québec, un peu plus de la moitié des migrations interrégionales de 2015-2016 ont été réalisées par des personnes qui avaient déjà changé de région au cours des années précédentes, dont bon nombre sont retournées dans une région de résidence antérieure. Comment cela se reflète-t-il à l'échelle régionale ? Les sections qui suivent visent à répondre plus précisément à deux questions. D'abord, parmi les sortants de chaque région, combien n'en sont pas à

3. Les données par groupe d'âge, non illustrées ici, précisent que la durée moyenne avant le départ est plus courte chez les migrants de retour dans tous les groupes.

4. La rapidité des retours a aussi été constatée dans le cas précis de la migration interne des jeunes adultes. Voir à ce sujet St-Amour et Bourdages (2017).

leur première migration et sont donc des personnes arrivées du reste du Québec au cours des années précédentes qui ont décidé de repartir ? Ensuite, parmi les entrants dans chaque région, combien sont en fait des migrants de retour ?

Les sortants : combien n'en sont pas à leur première migration ?

Le tableau 3 apporte des réponses à la première question en répartissant les sortants de 2015-2016 selon que leur départ représente pour eux une migration de rang 1 ou de rang 2 ou plus depuis 1996. Cela permet de constater que dans presque toutes les régions, les sortants sont en majorité des personnes qui n'en sont pas à leur première migration. Il s'agit donc d'anciens entrants qui ont décidé de repartir après un certain temps, que ce soit pour retourner dans une région où ils ont vécu précédemment ou pour s'installer dans une nouvelle région[5]. Dans Lanaudière et les Laurentides, près de 70 % des sortants n'en sont pas à leur première migration. Dans les autres régions, leur part est généralement supérieure à 50 % et dépasse souvent 60 %. La durée de présence moyenne avant de repartir est dans tous les cas d'environ cinq ans.

Le cas de Montréal vaut que l'on s'y attarde, car contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des autres régions, les départs sont un peu plus souvent des migrations de rang 1 (55 %) que des migrations de rang 2 ou plus (45 %). C'est donc un peu plus de la moitié des personnes qui ont quitté Montréal en 2015-2016 qui n'avaient encore jamais vécu ailleurs au Québec au cours de la période d'observation. Plusieurs facteurs peuvent influer sur ces résultats, dont le profil par âge des sortants. Les enfants de moins de 15 ans, qui réalisent souvent une première migration, y représentent en effet une plus grande part des sortants que dans la plupart des autres régions.

Tableau 3
Répartition des sortants interrégionaux selon le rang de la migration, Québec et régions administratives, 2015-2016

Région de départ	Total	Rang 1	Rang 2 ou plus
		%	
Le Québec	**100,0**	**42,7**	**57,3**
Montréal	100,0	54,5	45,5
Zone adjacente			
Laval	100,0	35,9	64,1
Lanaudière	100,0	30,9	69,1
Laurentides	100,0	30,4	69,6
Montérégie	100,0	43,2	56,8
Zone intermédiaire			
Capitale-Nationale	100,0	38,3	61,7
Chaudière-Appalaches	100,0	39,3	60,7
Mauricie	100,0	37,4	62,6
Centre-du-Québec	100,0	33,6	66,4
Estrie	100,0	35,9	64,1
Outaouais	100,0	44,9	55,1
Zone éloignée			
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	100,0	39,6	60,4
Bas-Saint-Laurent	100,0	44,1	55,9
Côte-Nord	100,0	46,6	53,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	100,0	51,3	48,7
Abitibi-Témiscamingue	100,0	47,4	52,6
Nord-du-Québec	100,0	37,8	62,2

Note : Voir les définitions dans l'encadré de la page 3.
Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Comparativement à la moyenne, Montréal compte toutefois davantage de sortants qui migrent pour la première fois dans tous les groupes d'âge, à l'exception des 15-24 ans (données non illustrées). Il est possible que la présence d'un certain nombre d'immigrants parmi les personnes qui quittent Montréal contribue à cet écart[6]. Comme Montréal est la première destination au Québec pour la majorité des immigrants, ceux qui partent par la suite n'ont pour la plupart encore jamais vécu dans une autre région.

Enfin, Montréal attire un grand nombre de jeunes adultes du reste du Québec qui peuvent y rester plusieurs années avant de repartir, par exemple une fois arrivés à la retraite. Ces sorties seront toutefois ici considérées comme des migrations de rang 1 si l'arrivée à Montréal s'est faite plus de 20 ans auparavant.

5. On note peu de différence d'une région à l'autre en ce qui concerne l'importance des migrations de retour ou des migrations secondaires parmi les migrations de rang 2 ou plus. Dans la plupart d'entre elles, environ les deux tiers des migrations de rang 2 ou plus sont des migrations de retour dans une région où les sortants ont déjà résidé.

6. Les données utilisées ne permettent pas de connaître la part des immigrants parmi les sortants de Montréal en 2015-2016. Par contre, selon les données du Recensement de 2006, 18 % des personnes qui avaient quitté Montréal pour une autre région du Québec entre 2001 et 2006 étaient nées à l'étranger. Cette part monte à plus de 20 %, voire 25 % dans certains groupes d'âge.

Les entrants : combien sont des migrants de retour ?

Alors que le tableau 3 rattachait les migrants interrégionaux de 2015-2016 à leur région de départ, le tableau 4 les associe à leur région de destination. Plutôt que de porter sur le rang des migrations, les données distinguent dans ce cas-ci les migrants de retour des autres types d'entrants, ce qui permet de répondre à la deuxième question visant à déterminer dans quelle mesure les retours contribuent aux flux d'entrées dans chacune des régions.

Dans l'ensemble du Québec, 37 % des migrations interrégionales de 2015-2016 sont définies comme des migrations de retour dans une région de résidence antérieure. En comparaison, à Montréal, c'est près de la moitié (49 %) des entrants qui sont des migrants de retour. Les retours contribuent aussi à plus de 40 % des entrées dans les régions éloignées, à l'exception du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit dans tous les cas de régions déficitaires dans leurs échanges migratoires interrégionaux en 2015-2016. C'est donc dire que les pertes nettes y auraient été encore plus marquées si ces régions n'avaient pas pu compter sur les retours. Rappelons cependant que les migrants de retour sont ici définis comme tels s'ils s'établissent dans une région où ils ont vécu au moins une année depuis 1996. Il ne s'agit donc pas forcément de leur région d'origine, au sens de la région où ils ont vécu leur enfance ou des années significatives de leur vie et où ils possèdent un réseau social et familial. Il est ainsi possible que les retours ne soient pas toujours de la même nature à Montréal et dans les régions éloignées. Montréal est au cœur du système d'échanges migratoires et, de ce fait, elle accueille et perd de nombreux résidents chaque année. Comme une grande partie de ces échanges se font sur de courtes distances avec les régions adjacentes, les allers et retours peuvent être fréquents.

Tableau 4

Répartition des entrants interrégionaux selon le type de migration, Québec et régions administratives, 2015-2016

Région de destination	Total	Migrations de retour	Autres[1]
		%	
Le Québec	**100,0**	**37,2**	**62,8**
Montréal	100,0	48,7	51,3
Zone adjacente			
Laval	100,0	28,7	71,3
Lanaudière	100,0	34,1	65,9
Laurentides	100,0	33,1	66,9
Montérégie	100,0	37,1	62,9
Zone intermédiaire			
Capitale-Nationale	100,0	34,4	65,6
Chaudière-Appalaches	100,0	34,7	65,3
Mauricie	100,0	33,9	66,1
Centre-du-Québec	100,0	32,1	67,9
Estrie	100,0	29,2	70,8
Outaouais	100,0	29,6	70,4
Zone éloignée			
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	100,0	45,4	54,6
Bas-Saint-Laurent	100,0	35,3	64,7
Côte-Nord	100,0	48,2	51,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	100,0	43,4	56,6
Abitibi-Témiscamingue	100,0	50,7	49,3
Nord-du-Québec	100,0	45,7	54,3

1. Migrations de rang 1 ou migrations secondaires.

Note : Voir les définitions dans l'encadré de la page 3.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Dans les régions plus éloignées, une assez forte proportion de retours parmi les entrants tend plutôt à confirmer que ces dernières ont une capacité limitée à attirer des résidents des autres régions.

Les régions adjacentes et intermédiaires comptent quant à elles environ un tiers de migrants de retour parmi les entrants. Ce sont donc deux entrants sur trois qui n'y ont jamais vécu auparavant, ou du moins pas depuis 1996. À Laval, en Estrie et en Outaouais, ce sont même un peu moins de 30 % des entrants qui y ont déjà résidé. Ces régions affichent toutes des soldes migratoires positifs en 2015-2016. Le fait qu'elles soient en mesure d'attirer des individus qui n'y ont jamais habité contribue visiblement à leur assurer des gains migratoires. Des facteurs tels que l'emploi, l'accès à la propriété ou le cadre de vie peuvent être des motivations pour les entrants qui s'y établissent pour la première fois.

Conclusion

La migration interrégionale est un phénomène démographique important en raison de son effet à long terme sur la distribution de la population à travers le territoire québécois et sur la structure par âge des régions. Chaque année, ce n'est toutefois qu'une petite proportion de la population québécoise qui change de région administrative de résidence (2,4 % en 2015-2016). Par ailleurs, les migrations annuelles sont souvent réalisées par les mêmes personnes qui ont bougé au cours des années précédentes. Aux côtés d'une population plus enracinée se trouve ainsi un petit groupe d'individus plus mobiles qui est responsable d'une part importante des déplacements interrégionaux. En effet, près de 6 migrations interrégionales sur 10 en 2015-2016 ont été le fait d'individus qui n'en étaient pas à leur premier changement de région depuis 1996, plusieurs d'entre eux étant retournés dans une région de résidence antérieure.

Le suivi des trajectoires résidentielles met en lumière des aspects des dynamiques migratoires que les données annuelles ne permettent pas de saisir. Ainsi, dans la plupart des régions, plus de la moitié des départs sont attribuables à des individus qui ont déjà vécu ailleurs au Québec et qui repartent après un séjour souvent assez bref sur leur territoire. Comme une partie substantielle des sortants sont d'anciens entrants, l'intensité des départs n'est pas sans liens avec l'importance des arrivées enregistrées au cours des années précédentes. On en trouve une illustration dans les régions adjacentes à Montréal, qui présentent à la fois des taux d'entrée et de sortie élevés. Dans ces régions, les arrivées restent toutefois plus nombreuses que les départs. Le fait que la majorité des entrants n'y aient jamais résidé auparavant témoigne de leur force d'attraction. À l'inverse, dans les régions les plus éloignées des grands centres, près de la moitié des arrivées sont assurées par des migrants de retour. Cela s'avère insuffisant pour compenser les départs, d'où les pertes migratoires enregistrées d'année en année.

Le fait de ne couvrir que la période 1996-2016 est certes une limite des données utilisées dans cet article, puisque l'on ne connaît pas les trajectoires complètes des personnes âgées de plus de 20 ans. Cependant, remonter plus loin en arrière ferait seulement qu'un plus grand nombre de déplacements de l'année 2015-2016 seraient définis comme des migrations de retour ou des migrations secondaires. Cela ne viendrait que renforcer le constat principal voulant que ces deux types de mouvements, particulièrement les migrations de retour, contribuent largement aux flux migratoires annuels au Québec.

Cet article s'inscrit dans une série d'analyses abordant les migrations interrégionales selon une approche longitudinale (St-Amour et Bourdages 2017, St-Amour, Lachance et Ledent 2008, Girard 2006). Ces études, qui se veulent un complément aux analyses des tendances annuelles, contribuent à mettre en lumière des dimensions moins bien connues de la dynamique migratoire au Québec.

Références

GIRARD, Chantal (2006). « Combien partent ? Combien reviennent ? Suivi des trajectoires migratoires des jeunes au Québec », *Données sociodémographiques en bref*, [En ligne], vol. 10, n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 1-4. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol10-no2.pdf] (Consulté le 6 septembre 2017).

GIRARD, Chantal (2006). « La migration interne de 55 à 65 ans au cours de la décennie 1995-2005 », dans DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec. Bilan 2006*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 21-35 [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2006.pdf#page=21] (Consulté le 6 septembre 2017).

PAYEUR, Frédéric F., et Martine ST-AMOUR (2017). « La migration interrégionale au Québec en 2015-2016 : les gains disparaissent à Laval, les pertes s'accentuent de nouveau sur la Côte-Nord », *Coup d'œil sociodémographique*, [En ligne], n° 50, février, Institut de la statistique du Québec, 19 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no50.pdf] (Consulté le 6 septembre 2017).

ST-AMOUR, Martine, et Emy BOURDAGES (2017). « Rétention et attraction des jeunes dans les régions du Québec : constats tirés du suivi des trajectoires migratoires de quatre cohortes », Coup d'œil sociodémographique, [En ligne], n° 58, septembre, Institut de la statistique du Québec, 22 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no58.pdf] (Consulté le 6 septembre 2017).

ST-AMOUR, Martine, Jean-François LACHANCE et Jacques LEDENT (2008). « Rétention et attraction des immigrants : un portrait régional contrasté et en évolution », *Données sociodémographiques en bref*, [En ligne], vol. 13, n° 1, octobre, Institut de la statistique du Québec, p. 6-8. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol13-no1.pdf#page=6] (Consulté le 6 septembre 2017).

La cyberintimidation et les expériences de victimisation

par Marie-Andrée Gravel[1]

Au Québec comme ailleurs, l'utilisation intensive d'Internet et la présence de plus en plus marquée des appareils portatifs comme les téléphones intelligents et les tablettes témoignent de la progression importante des technologies de l'information et de la communication (TIC). Bien qu'Internet offre des possibilités impressionnantes, le cyberespace, en favorisant notamment la multiplication des contacts entre les individus, fait croître les risques de victimisation. En effet, tandis que le monde réel impose des contraintes physiques et sociales, le caractère virtuel d'Internet permet de se distancer des actes commis en ligne et de leurs conséquences possibles, facilitant par le fait même les comportements agressifs (Habilo-Médias, 2014). Comme toute autre forme de victimisation, la cyberintimidation, décrite comme étant l'intimidation perpétrée au moyen des TIC, peut entraîner des répercussions importantes allant des symptômes d'anxiété au suicide (Cénat et autres, 2014) et accroître la tolérance à la violence. La cyberintimidation s'inscrit communément dans une problématique de victimisation plus large, la victimisation par les pairs, et peut s'ajouter à d'autres expériences de victimisation. Certains chercheurs ont démontré que le fait d'avoir été victimisé antérieurement, sans égard à la nature de la victimisation, peut s'avérer prédictif d'une victimisation future (Cyr, Chamberland et Clément, 2014 ; Wemmers, 2003). Mais qu'en est-il de la cyberintimidation ? Le phénomène est-il également lié aux autres formes de victimisation ? S'appuyant sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation, le présent article examine les liens entre la cyberintimidation et diverses autres expériences de victimisation. Une analyse descriptive permet dans un premier temps de connaître la prévalence de la cyberintimidation en fonction des autres expériences de victimisation et du nombre de formes de victimisation vécues. À l'aide d'analyses de régression, on vérifie ensuite si le lien entre la cyberintimidation et l'expérience d'autres formes de victimisation demeure après avoir pris en compte un ensemble de caractéristiques sociodémographiques des internautes ainsi que leurs antécédents familiaux de violence. L'analyse s'attarde exclusivement à la cyberintimidation chez les individus âgés de 15 ans et plus, un phénomène encore peu documenté.

Source des données

Les estimations présentées dans cet article sont tirées des données de l'ESG de 2014. L'ESG est une enquête transversale annuelle qui a été établie en 1985 par Statistique Canada dans le but de suivre les tendances sociales relatives aux modes de vie et au bien-être de la population. Le cycle de l'ESG utilisé pour cette analyse porte sur la victimisation au sein de la population et recueille entre autres de l'information sur la victimisation criminelle et la violence conjugale. La population cible se compose de l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des territoires ainsi que des personnes résidant à temps plein dans des établissements institutionnels. En 2014, l'échantillon du fichier maître compte 33 127 répondants pour l'ensemble du Canada, dont 6 254 pour le Québec.

Traitements statistiques

Dans un premier temps, l'existence de relations entre les différentes variables sélectionnées a été vérifiée par l'utilisation du test de khi-deux ajusté à l'aide de la méthode de Satterthwaite. Lorsque nécessaire, des tests d'égalité de proportions ont été effectués. La comparaison est basée sur la construction d'une statistique de Wald à partir de la différence des transformations « logit » des proportions estimées. Dans un deuxième temps, une analyse de régression logistique a permis de déterminer le lien réel entre la probabilité de vivre de la cyberintimidation et le fait d'avoir vécu d'autres expériences de victimisation, et ce, en contrôlant un ensemble de facteurs.

1. L'auteure tient à remercier Jasline Flores de la Direction des statistiques de santé et sa collègue Brigitte Poussart pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées grâce à l'accès aux données au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR).

Définition des concepts

Cyberintimidation

Dans le cadre de l'ESG de 2014, la cyberintimidation a été documentée à partir de cinq éléments, dont quatre ont été retenus aux fins de cette analyse[1]. Pour être considéré comme une victime de cyberintimidation, un individu doit avoir vécu au moins une des situations suivantes au cours des cinq dernières années :

- Avoir reçu des courriels ou des messages instantanés menaçants ou agressifs dont il était le seul destinataire ;
- Avoir été la cible de commentaires menaçants ou agressifs envoyés à des groupes par messagerie instantanée ou au moyen de messages affichés sur des sites Internet ;
- Avoir vu son identité utilisée afin d'envoyer ou de publier des renseignements gênants ou menaçants ;
- Avoir été la cible de tout autre type de cyberharcèlement ou de cyberintimidation.

Les estimations relatives à la cyberintimidation font référence à la population ayant utilisé Internet au cours des cinq dernières années[2].

Expériences de victimisation

Les expériences de victimisation considérées dans cette analyse sont l'exposition à la violence entre adultes de la maison et la violence physique et/ou sexuelle avant l'âge de 15 ans, ainsi que le harcèlement criminel, la discrimination et les incidents de victimisation contre la personne, soit les expériences pour lesquelles des informations ont été colligées dans le cadre de l'ESG.

Exposition à la violence entre adultes de la maison avant l'âge de 15 ans

L'exposition à la violence entre adultes de la maison réfère au fait d'avoir vu ou entendu, avant l'âge de 15 ans, ses parents, beaux-parents ou tuteurs se frapper ou frapper une autre personne âgée de 18 ans et plus.

Violence physique et/ou sexuelle avant l'âge de 15 ans

La violence physique et/ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans fait référence au fait d'avoir déjà été giflé ou tapé sur la tête ou les oreilles, frappé avec un objet dur, poussé, agrippé, bousculé, de s'être fait lancer un objet, d'avoir reçu un coup de pied, de s'être fait mordre, d'avoir été frappé avec le poing, étranglé, brûlé, attaqué physiquement, d'avoir été touché contre sa volonté de manière sexuelle ou d'avoir été forcé à avoir une activité sexuelle non désirée par un adulte.

Harcèlement criminel

Dans cette analyse, le harcèlement criminel est défini par les situations suivantes : avoir craint pour sa sécurité ou celle d'une connaissance en raison d'une attention répétée et importune par l'entremise de moyens de communication (appels téléphoniques, lettres, cartes, cadeaux) en étant suivi, observé ou attendu, ou encore en raison de comportements menaçants (demandes de rendez-vous insistantes, intimidation ou menaces), et ce, au cours des cinq dernières années.

Discrimination

La discrimination renvoie à un traitement différent, négatif ou défavorable d'une personne survenu au cours des cinq dernières années en raison de son sexe, de son appartenance ethnique ou culturelle, de sa race ou de la couleur de sa peau, de son apparence physique (autre que la couleur de sa peau), de sa religion, de son orientation sexuelle, de son âge, d'une incapacité physique ou mentale, de sa langue ou de toute autre raison.

Incident de victimisation contre la personne[3]

L'indicateur utilisé réfère au fait d'avoir subi, au cours des 12 derniers mois, au moins un incident relatif aux infractions criminelles suivantes : agression sexuelle, vol qualifié (ou tentative de vol qualifié), voies de fait et vol de biens personnels (ou tentative de vol de biens personnels).

---

1. La formulation de la question relative au fait d'avoir été la cible de photos embarrassantes ou menaçantes diffère entre les versions anglaise et française du questionnaire. Puisque les données colligées ne réfèrent pas à la même situation dépendamment de la langue de l'entrevue, il a été décidé de ne pas en tenir compte pour la mesure de la cyberintimidation.
2. En raison de changements apportés au module de l'enquête portant sur la cyberintimidation en 2014, notamment la sous-population et la période de référence, les estimations présentées dans cet article ne peuvent pas être comparées à celles de 2009.
3. Les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait relatifs à la violence conjugale sont également pris en compte pour cet indicateur.

Utilisation d'Internet et cyberintimidation

Comme l'utilisation d'Internet est un prérequis à la cyberintimidation, les données qui suivent abordent brièvement l'usage qu'en fait la population québécoise. Environ 84 % de la population du Québec de 15 ans et plus a utilisé Internet à un moment ou à un autre entre 2009 et 2014 (figure 1). Cette proportion tend à diminuer avec l'âge, passant de l'ensemble de la population âgée de 15 à 24 ans (100 %) à un peu moins de la moitié des individus de 65 ans et plus (48 %). Quoique moins répandue, l'utilisation quotidienne d'Internet au cours de cette même période expose la même tendance selon l'âge. En effet, tandis que 90 % de la population de 15 à 24 ans a habituellement utilisé Internet chaque jour au cours de cette période, seul le tiers des individus de 65 ans et plus présentent les mêmes habitudes.

Entre 2009 et 2014, environ un internaute québécois de 15 ans et plus sur vingt a été victime de cyberintimidation. À l'instar de l'utilisation d'Internet, qui est plus répandue chez la population plus jeune, la cyberintimidation touche davantage les individus âgés de moins de 35 ans. En effet, tandis qu'environ 9 % des personnes de 15 à 34 ans ont vécu au moins une forme d'intimidation sur Internet, la problématique touche seulement entre 3 et 4 % des internautes de 35 ans et plus. Cette différence pourrait être attribuable à l'utilisation plus fréquente d'Internet par les jeunes, qui les expose de manière plus importante à la cybervictimisation, ainsi qu'au risque accru de victimisation chez les populations plus jeunes (Gravel, 2015). Selon Wemmers (2003), l'âge est l'élément le plus significatif dans la prédiction de la victimisation, toutes formes confondues.

Figure 1

Utilisation d'Internet[1] et cyberintimidation[2] au cours des cinq dernières années, selon le groupe d'âge, Québec, 2014

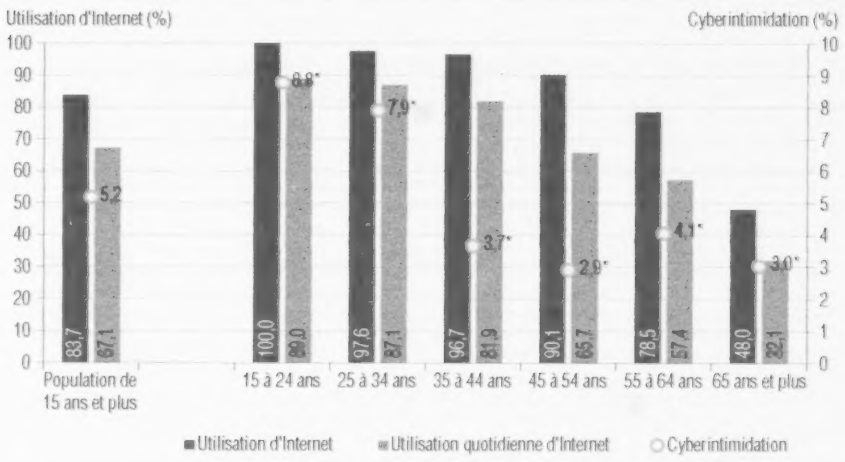

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus.
2. Parmi l'ensemble des personnes de 15 ans et plus ayant utilisé Internet au cours des cinq dernières années.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La cyberintimidation et certaines autres formes de victimisation

Comme mentionné précédemment, les victimes de cyberintimidation représentent environ 5 % des internautes québécois de 15 ans et plus. Cette proportion atteint 9 % chez les individus ayant vécu au moins une autre forme de victimisation parmi celles documentées dans cette analyse (tableau 1). Toujours par rapport à l'ensemble des internautes, la cyberintimidation touche plus fréquemment les individus ayant été exposés avant l'âge de 15 ans à la violence entre adultes de la maison (9 %), les victimes de violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance (9 %), les victimes d'au moins un incident contre la personne survenu au cours des 12 derniers mois (13 %), ainsi que les victimes de discrimination (15 %) ou de harcèlement criminel (20 %) au cours des cinq dernières années. Ces proportions sont toutes significativement supérieures à celle que l'on observe pour les personnes n'ayant subi aucune de ces diverses formes de victimisation (1,9 %). Les résultats confirment donc l'existence de liens significatifs[2] entre la cyberintimidation et d'autres formes de victimisation.

Lorsque l'on porte notre attention sur les différences significatives sur le plan statistique entre les internautes ayant subi différentes formes de victimisation, on remarque que la cyberintimidation est plus fréquente chez les victimes de harcèlement, de discrimination et d'au moins un incident contre la personne que chez les personnes ayant été exposées à la violence entre adultes de la maison ou ayant subi de la violence physique et/ou sexuelle avant l'âge de 15 ans.

2. Soulignons que les liens établis entre la cyberintimidation et les autres expériences de victimisation sont exclusivement associatifs. Dû au caractère transversal de l'ESG, il est impossible de reconstituer la séquence événementielle et de conclure à des liens de causalité.

La cyberintimidation et le cumul des autres formes de victimisation

L'analyse du nombre de formes de victimisation subies parmi celles documentées dans cet article permet d'évaluer le lien entre une exposition accrue à la victimisation et la cyberintimidation. À cet effet, les résultats démontrent que la proportion de victimes de cyberintimidation croît à mesure que le nombre de formes de victimisation vécues augmente (figure 2). Ainsi, on détecte une différence significative entre la proportion de victimes de cyberintimidation chez les internautes n'ayant vécu aucune forme de victimisation (1,9 %) et ceux ayant vécu une forme (5,5 %), deux formes (10,4 %) et trois formes ou plus (25,0 %) de victimisation. Ces résultats confirment le lien entre la cyberintimidation et le cumul des autres formes de victimisation.

Les liens entre les expériences de victimisation et la probabilité de subir de la cyberintimidation

La présente analyse de régression évalue les liens entre la probabilité de subir de la cyberintimidation et le fait d'avoir vécu d'autres expériences de victimisation, et ce, en tenant compte d'un ensemble de caractéristiques des internautes québécois, y compris leurs antécédents familiaux de violence. Cette démarche vise notamment à déterminer si les liens préalablement établis au moyen de l'analyse bivariée demeurent après avoir pris en compte l'effet de ces caractéristiques sur la probabilité d'avoir subi de la cyberintimidation. Les variables de contrôle sélectionnées sont le sexe, le groupe d'âge, le niveau de scolarité, l'état matrimonial, l'activité principale, le revenu du ménage, la présence d'enfants dans le

Tableau 1

Proportion des internautes ayant vécu de la cyberintimidation au cours des cinq dernières années, selon l'expérience de différentes autres formes de victimisation, Québec, 2014

	Cyberintimidation	
	%	IC 95 %
Ensemble des internautes	**5,2**	**[4,4 ; 6,0]**
Aucune forme de victimisation	1,9	[1,4 ; 2,6]
Au moins une forme de victimisation	9,0 †	[7,6 ; 10,6]
Exposition à la violence entre adultes de la maison avant l'âge de 15 ans	8,5 †*	[6,1 ; 11,7]
Violence physique et / ou sexuelle avant l'âge de 15 ans	9,3 †	[7,6 ; 11,2]
Victime d'au moins un incident contre la personne au cours des 12 derniers mois	14,1 †*	[10,3 ; 19,0]
Victime de discrimination au cours des cinq dernières années	14,9 †	[11,4 ; 19,2]
Victime de harcèlement au cours des cinq dernières années	20,5 †	[16,0 ; 25,8]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

† Estimation significativement différente de celle des internautes n'ayant subi aucune autre forme de victimisation au seuil de 0,05.

IC Intervalle de confiance.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2014*, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2

Proportion des internautes ayant vécu de la cyberintimidation au cours des cinq dernières années, selon le nombre d'autres formes de victimisation subies, Québec, 2014

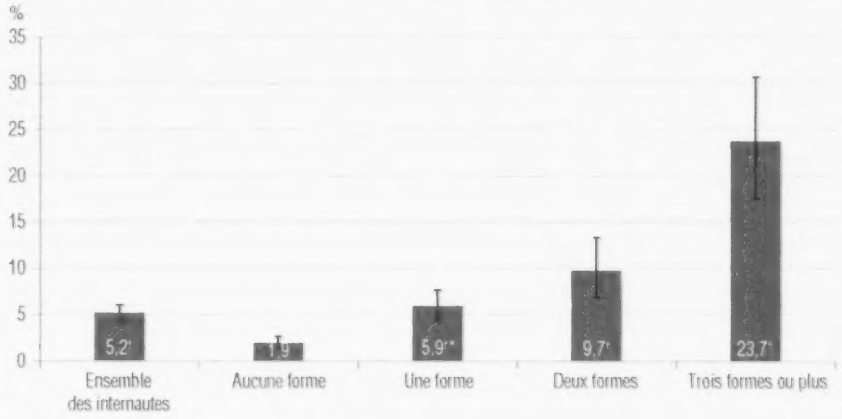

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

† Estimation significativement différente de celle des internautes n'ayant subi aucune autre forme de victimisation au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2014*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

ménage, la langue du ménage, le statut de minorité visible, l'état d'incapacité et le type d'agglomération du lieu de résidence. L'exposition à la violence entre adultes de la maison et la violence physique et/ou sexuelle avant l'âge de 15 ans figurent également comme variables de contrôle à titre de substituts (proxys) des antécédents familiaux de violence[3]. Ces variables ont été utilisées dans les quatre modèles de régression élaborés, qu'elles soient déterminantes ou non de la probabilité d'avoir vécu de la cyberintimidation[4].

Les trois premiers modèles évaluent de manière isolée les liens entre chacune des autres formes de victimisation examinées dans l'analyse bivariée, à l'exception des formes de violence vécues au cours de l'enfance (tableau 1), et la probabilité d'avoir subi de la cyberintimidation. Le modèle final intègre pour sa part l'ensemble des formes de victimisation documentées dans cette analyse. Il est à noter que seuls les résultats de ce dernier modèle sont présentés dans cet article.

Les résultats des premiers modèles de régression (données non illustrées) nous permettent de conclure que, pris de façon isolée les uns des autres, et en tenant compte des caractéristiques des internautes énumérées précédemment, le harcèlement, la discrimination et la victimisation contre la personne demeurent significativement associés à la probabilité d'avoir vécu de la cyberintimidation. Le modèle final appuie ces mêmes résultats. Ainsi, lorsque ces trois formes de victimisation sont considérées simultanément, toujours en tenant compte du profil sociodémographique et des antécédents familiaux de violence, elles demeurent toutes liées à la cyberintimidation (tableau en annexe). On observe par ailleurs que certaines des variables de contrôle s'avèrent également significativement liées à la cyberintimidation, notamment l'état matrimonial, la violence physique et/ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans et l'état d'incapacité.

Les résultats obtenus tendent à confirmer l'effet prédictif des expériences de victimisation antérieures, comme rapporté par le milieu de la recherche (Van Dijk, 2001). Cet effet prédictif met en lumière le phénomène de trajectoires de victimisation, dans lesquelles peuvent s'inscrire les victimes. Il importe de mentionner que l'absence de certaines caractéristiques des individus dans les variables de contrôle sélectionnées peut également avoir influé sur les résultats des modélisations.

Conclusion

L'analyse des données de l'ESG confirme l'existence de liens significatifs entre différentes expériences de victimisation et la cyberintimidation. On remarque en effet que le phénomène est plus fréquent chez les victimes de chacune des formes de victimisation documentées dans cet article, soit l'exposition à la violence entre adultes de la maison et la violence physique et/ou sexuelle avant l'âge de 15 ans, le harcèlement et la discrimination au cours des cinq dernières années, et le fait d'avoir subi au moins un incident contre la personne au cours des 12 derniers mois. Mentionnons également que plus le nombre de formes de victimisation est élevé, plus la cyberintimidation est fréquente. Plus encore, lorsqu'un ensemble de facteurs faisant état du profil sociodémographique des internautes et de leurs antécédents familiaux sont pris en compte, le lien avec les autres expériences de victimisation demeure. Ainsi, à caractéristiques équivalentes, les internautes ayant subi du harcèlement, de la discrimination ou au moins un incident de victimisation contre la personne sont plus susceptibles d'avoir également été victimes de cyberintimidation.

À l'instar de recherches ayant démontré une certaine concentration des expériences de victimisation (Finkelhor, Ormrod et Turner, 2007), les constats tirés de cette analyse témoignent des liens importants entre différentes formes de victimisation (Hango, 2016; Wemmers, 2003), y compris la violence vécue durant l'enfance (Gravel, 2017; Desai et autres, 2002). L'accumulation de différentes formes de victimisation, phénomène appelé *victimisation multiple* ou *polyvictimisation*, attire de plus en plus l'attention du milieu de la recherche en raison de la gravité de ses conséquences, notamment les symptômes traumatiques et l'insertion dans une trajectoire menant à une revictimisation (Hamby, Finkelhor et Turner, 2014). Une bonne compréhension de ce phénomène permet, par l'adoption d'une approche plus globale, l'amélioration des pratiques d'intervention auprès des victimes.

Bien que des liens importants avec les différentes expériences de victimisation se dégagent de cette étude, d'autres facteurs pourraient avoir une incidence significative sur la cyberintimidation, notamment les comportements à risque comme la consommation excessive d'alcool et de drogues. Des travaux supplémentaires sont requis afin de bien cerner les divers facteurs pouvant mener à des expériences de cyberintimidation et de mesurer leur importance.

3. Il est possible d'utiliser ces variables comme variables de contrôle en raison de leur antériorité probable aux expériences de cyberintimidation.

4. L'association entre la probabilité de subir de la cyberintimidation et les variables de contrôle ne sera pas examinée dans cet article.

Références

CÉNAT, Jude Mary, et autres (2014). *Capsule scientifique #15 : La cyberintimidation : prévalence et conséquences chez des adolescents québécois*, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles, 4 p.

CYR, Katie, Claire CHAMBERLAND et Marie-Ève CLÉMENT (2014). « Introduction », *Criminologie*, vol. 47, nº 1, p. 5-10.

DESAI, Sujata, et autres (2002). "Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men", *Violence and Victims*, vol. 17, nº 6, p. 639-653.

FINKELHOR, David, Heather A. TURNER et Sherry HAMBY (2012). *Let's prevent peer victimization, not just bullying*, [En ligne]. [www.safekids.com/2012/04/09/lets-prevent-peer-victimization-not-just-bullying](Consulté le 11 juillet 2017).

FINKELHOR, David, Richard K. Ormrod et Heather A. TURNER (2007). "Poly-victimization: A neglected component in child victimization", *Child abuse and neglect*, vol. 31, p. 7-26.

GRAVEL, Marie-Andrée (2017). « Liens entre la violence vécue durant l'enfance et la violence conjugale subie à l'âge adulte. Analyse des données québécoises de l'Enquête sociale générale de 2014 », *Coup d'œil sociodémographique*, nº 56, Québec, Institut de la statistique du Québec, 8 p.

GRAVEL, Marie-Andrée (2015). *La victimisation de la population québécoise : victimisation criminelle et cybervictimisation*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 90 p.

HABILO-MÉDIAS (2014). *Jeunes Canadiens dans un monde branché – Phase III : La cyberintimidation : Agir sur la méchanceté, la cruauté et les menaces en ligne*, [En ligne]. [habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/pdfs/publication-report/full/JCMBIII_Cyberintimidation_Rapport.pdf] (Consulté le 19 juillet 2017).

HAMBY, Sherry, David FINKELHOR et Heather TURNER (2014). "Origine et développement du concept de polyvictimisation", *Criminologie*, vol. 47, nº 1, p. 11-15.

HANGO, Darcy (2016). « La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans », *Regards sur la société canadienne*, nº 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Canada, p. 18.

VAN DIJK, Jan J. M. (2001). "Attitudes of Victims and Repeat Victims Toward the Police: Results of the International Crime Victims Survey", dans : FARRELL, Graham et Ken PEASE (2001). *Repeat Victimisation, Monsey*, Criminal Justice Press, p. 27-52.

WEMMERS, Jo-Anne (2003). *Introduction à la victimologie*, Montréal, Québec, Presses de l'Université de Montréal, 234 p.

Annexe

Résultats du modèle de régression logistique sur la cyberintimidation, selon les expériences de victimisation et plusieurs caractéristiques sociodémographiques des internautes, Québec, 2014[1]

	Modèle[2]	Cyberintimidation	
	Sig	RC	IC 95 %
Variables indépendantes			
Harcèlement criminel au cours des cinq dernières années	†††		
Oui		3,3†††	[2,2 ; 5,4]
Non		-	-
Discrimination au cours des cinq dernières années	†††		
Oui		2,2†††	[1,4 ; 3,4]
Non		-	-
Au moins un incident contre la personne au cours des 12 derniers mois[3]	††		
Oui		1,8†	[1,1 ; 3,0]
Non		-	-
Variables de contrôle			
Sexe			
Homme		1,1	[0,8 ; 1,6]
Femme		-	-
Groupe d'âge	†††		
15 à 34 ans		2,1†††	[1,4 ; 3,3]
35 ans et plus		-	-
Niveau de scolarité	‡		
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires		-	-
Diplôme d'études secondaires		1,0	[0,6 ; 1,9]
Diplôme d'études postsecondaires		1,3	[0,7 ; 2,4]
Grade universitaire		2,0†	[1,1 ; 3,8]
État matrimonial	†††		
Marié ou en union libre		-	
Séparé/divorcé		2,3††	[1,4 ; 4,0]
Veuf		1,3	[0,4 ; 4,0]
Célibataire (jamais légalement marié)		2,4†††	[1,5 ; 3,8]
Activité principale			
Population active[4]		1,1	[0,6 ; 2,1]
Études		-	-
Retraite		1,2	[0,5 ; 2,9]
Autres[5]		1,2	[0,5 ; 2,9]

	Modèle[2]	Cyberintimidation	
	Sig	RC	IC 95 %
Variables de contrôle (suite)			
Revenu du ménage			
Moins de 40 000 $		1,2	[0,5 ; 2,6]
40 000 à 79 999 $		1,3	[0,7 ; 2,6]
80 000 à 99 999 $		-	-
100 000 à 139 999 $		1,1	[0,5 ; 2,6]
140 000 $ et plus		1,5	[0,7 ; 3,5]
Non-réponse		1,4	[0,7 ; 3,1]
Présence d'enfants dans le ménage			
Oui		1,0	[0,7 ; 1,6]
Non		-	-
Langue du ménage			
Anglais seulement		-	-
Français seulement		1,7	[0,7 ; 4,0]
Autres langues		1,8‡	[0,6 ; 5,2]
Langues multiples		1,6	[0,6 ; 4,7]
Type d'agglomération	‡		
Grands centres de population (AR/RMR)		-	-
Régions rurales/petits centres de population		1,5‡	[1,0 ; 2,4]
Minorité visible			
Oui		-	-
Non		1,0	[0,5 ; 2,0]
État d'incapacité	†††		
Oui[6]		1,9†††	[1,3 ; 2,9]
Non		-	-
Exposition à la violence entre adultes de la maison avant l'âge de 15 ans			
Oui		1,0	[0,6 ; 1,8]
Non		-	-
Violence physique et/ou sexuelle avant l'âge de 15 ans	†††		
Oui		2,2†††	[1,5 ; 3,3]
Non		-	-

RC : Rapport de cote. Le rapport de cote calcule l'augmentation (ou la diminution) des chances qu'une personne déclare avoir subi de la cyberintimidation au cours des cinq dernières années en fonction de la valeur des variables indépendantes testées et de l'effet des autres variables du modèle. Un RC supérieur à 1 indique que les personnes présentant une caractéristique donnée sont plus susceptibles de déclarer avoir subi de la cyberintimidation comparativement à la catégorie de référence, toutes choses étant égales par ailleurs, tandis qu'un RC inférieur à 1 signifie qu'elles le sont moins.

1. La catégorie de référence de chacune des variables indépendantes est en italique.
2. Seuil de signification de la variable dans le modèle.
3. Inclut les incidents relatifs à la violence conjugale.
4. Cette catégorie comprend les individus occupant un emploi, à la recherche d'un emploi ou en congé de maternité/paternité ou parental.
5. Cette catégorie comprend les personnes en maladie longue durée, faisant du bénévolat ou prodiguant des soins à des personnes, effectuant des travaux ménagers, s'occupant des enfants ou s'adonnant principalement à d'autres activités.
6. Cette catégorie réfère aux personnes ayant au moins une des incapacités suivantes : incapacités physiques, mentales ou psychologiques, d'apprentissage, de vision, d'ouïe ou toute autre difficulté ou condition à long terme limitant parfois, souvent ou toujours les activités.

Seuil : ‡ 0,1 ; † : 0,05 ; †† 0,01 ; ††† 0,001.

Note : La catégorie de référence de chacune des variables indépendantes est en italique.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2014*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

DANS LA MÊME COLLECTION

Vient de paraître

Données sociodémographiques en bref, vol. 21 n° 3 • Les violences conjugales • Regard sur les grands donateurs du Québec	Juin 2017
Données sociodémographiques en bref, vol. 21 n° 2 • Qui fait partie du groupe des 10 % dont le revenu est le plus élevé ?	Février 2017

À paraître

Données sociodémographiques en bref, vol. 22 n° 2	Février 2018

AUTRES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Vient de paraître

Bulletin Coup d'œil sociodémographique	
• n° 58 Moins de départs, plus de retours : les trajectoires migratoires de quatre cohortes de jeunes au Québec	Septembre 2017
• n° 57 Les mariages au Québec en 2016	Juillet 2017
• n° 56 Liens entre la violence vécue durant l'enfance et la violence conjugale subie à l'âge adulte	Mai 2017

À paraître

Bulletin Coup d'œil sociodémographique *(titres provisoires)*	
• n° 59 La victimisation de la population québécoise, 2014	Automne 2017
• n° 60 La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec au 1er juillet 2017	Février 2018
Le bilan démographique du Québec – Édition 2017	Décembre 2017

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Ont collaboré à la réalisation : Anne-Marie Roy, mise en page
Catherine Chartier-Vézina, révision linguistique
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Dominique André, responsable du bulletin
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3225)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2017
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Institut de la statistique Québec